



COMMUNE D'AURONS

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} février 2017**

L'an deux mille dix-sept, le mardi 10 janvier à 19h00,

Le Conseil Municipal de la commune d'Aurons, dûment convoqué par Monsieur le Maire, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à savoir la salle du conseil municipal.

Nombre de membres du conseil municipal : 12, douze, quorum 7 sept.

Etaient présents : M. André BERTERO, M. René BERTOLINA, M. Jacques CAMPION, Mme. Liliane HEUZE, Mme. Mélanie GAYDIER, Mme. Sophie KERNEN, Mme. Annie NOGIER, M. Boris FLAUD, M. Max FONTAINE, M. Vincent BACHET,

Etait excusée avec pouvoir : Mme Magali ROBERT représentée par Mr André BERTERO.

Etait absente sans pouvoir : Mme Emilie BERTERO-FRUTOSO.

Les membres présents forment la majorité des Conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même code à l'élection pour la présente session d'un secrétaire au sein du Conseil : À l'unanimité des voix, Mr Boris FLAUD a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Monsieur le Maire, la séance est ouverte à 19 h 05.

* * *

1. Approbation du compte rendu et du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 10 janvier 2017.

Rapporteur : Monsieur le Maire ; Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 janvier 2017.

2. Le conseil municipal à la demande du Préfet des Bouches du Rhône, est appelé à prononcer un avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Bouches du Rhône (SDCI).

Rapporteur : Monsieur le Maire, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient que le conseil municipal donne son avis sur la radiation du syndicat intercommunal d'aménagement du bassin de la Touloubre. Qu'au 1^{er} janvier 2016 La Métropole d'Aix-Marseille-Provence a été créée par fusion de 6 EPCI. Ce syndicat est composé de 18 communes intégrées à la Métropole dont Aix qui en a la Présidence. Que ce syndicat sera dissous au 1^{er} janvier 2018. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité : émet un avis favorable à la dissolution du S.I d'Aménagement du Bassin de la Touloubre.

3 : Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur une demande de subvention à faire auprès des services de l'état par Monsieur le maire dans le cadre des travaux de l'agrandissement de l'école et construction de la bibliothèque, définir le montant total des travaux (hors études) et le pourcentage à solliciter.

Rapporteur : Monsieur le Maire, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal, qu'il a rencontré Monsieur le Sous-Préfet, Serge GOUTEYRON en mairie. Monsieur le maire en a profité pour demander quel étaient les possibilités de l'état et dans le cadre d'aides à la construction de bâtiments communaux en vue de la réalisation des travaux d'agrandissement de l'école. Monsieur le Sous-Préfet a donné tous les éléments afin que la commune soit accompagnée et aidée par ces services. Par ailleurs, le conseil municipal doit délibérer sur le montant des travaux à réaliser ainsi que le pourcentage d'aide qu'il sollicite. Monsieur le Maire précise que le montant des travaux est de l'ordre de 700 000 € hors études et que le montant que la commune peut demander est de l'ordre de 20%. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, Approuve par 11 (onze voix) et 1 (une) abstention les propositions de Monsieur le Maire.

4 : Le conseil municipal est appelé à délibérer sur le nouveau règlement intérieur et la charte internet de la bibliothèque.

Rapporteur : Madame Liliane HEUZE Présente la nouvelle carte d'adhérent destinée aux lecteurs de la bibliothèque. Elle propose aux membres du conseil municipal de délibérer sur un nouveau règlement intérieur et une charte internet. Après avoir entendu les explications de Madame Liliane HEUZE, et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le nouveau règlement ainsi que la charte internet.

5. Attribution de subventions à l'association : L'école de musique Aurons-Vernègues pour un montant de, 2 000 €,

Rapporteur : Monsieur le Maire, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que pour l'année 2017 le conseil municipal doit se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 2 000 € à l'école de musique Aurons-Vernègues pour l'année 2017. Après avoir entendu les explications du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, l'attribution d'une subvention à l'école de musique Aurons-Vernègues, de 2 000 €.

6. Attribution de subventions à l'association : La Chamade d'Aurons pour un montant, de 500 €,

Rapporteur : Monsieur le Maire, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que pour l'année 2017 le conseil municipal doit se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 500 € à l'association La Chamade, qui est une maison pour enfants à caractère social, afin de financer un projet de sortie week-end à l'intention de 8 enfants. Après avoir entendu les explications du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, l'attribution d'une subvention à la Chamade de 500 €.

7. Attribution d'une subvention à l'association Transport Mobilité Solidarité (TMS) pour un montant de, 137 €,

Rapporteur : Monsieur le Maire, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que pour l'année 2017 le conseil municipal doit se prononcer sur l'attribution d'une subvention à l'association TMS qui a pour objectif de faciliter la mobilité des jeunes et des adultes en démarche d'insertion sociale de la région de Salon de Provence. Après avoir entendu les explications du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, l'attribution d'une subvention à l'association TMS de 137 €.

8. Attribution d'une subvention à Société Protectrice des Animaux (SPA) de la région de Salon de Provence pour un montant de, 357,50 €,

Rapporteur : Monsieur le Maire, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que pour l'année 2017 le conseil municipal doit se prononcer sur l'attribution d'une subvention à la SPA de la région de Salon de Provence. Après avoir entendu les explications du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, l'attribution d'une subvention à la SPA de Salon de Provence de 357,50 €.

9. Informations du Maire :

1 : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal présents que dans le cadre des obligations légales de débroussaillage (OLD) la commune est soumise à cette réglementation. Il précise, qu'après le départ de Mr Sébastien DECORDE le personnel communal n'est pas formé pour ce genre de mission. Par ailleurs, le Maire déclare que le personnel sera formé dans les semaines à venir. Dans ces circonstances, Un association de réinsertion a été contactée afin d'effectuer le travail nécessaire. Les zones à traiter sont, le chemin de St Pierre, la Grand Font, le belvédère, les abords du City Stade et les Pinèdes. Le montant total de la prestation s'élèvera à 21 100 € TTC. Qu'une subvention du Conseil départemental à hauteur de 50% sera accordée à la commune.

2 : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal présents que dans le cadre des restes à réaliser dans la section investissement du budget 2016, un report de 394 000 € sera exécuté au budget primitif 2017.

3 : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal présents qu'une procédure en justice a été engagée par la commune afin de récupérer le local du bistrot communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Le secrétaire

Boris FLAUD



Le Maire

André BERTERO

Le Maire,
André BERTERO

